



FONDS DE DOTATION  
LYCÉE HENRI-IV

**OUI,**  
je fais un don de ..... euros  
en faveur du Fonds de Dotation Lycée Henri-IV

En qualité de particulier

En qualité d'entreprise

• Si vous êtes un particulier soumis à l'IRPP : 66 % de réduction d'impôts, dans la limite de 20 % du revenu imposable pour un versement avant le 31 décembre. Si ce plafond est dépassé, l'excédent peut être reporté sur les cinq années suivant le versement. Exemple : un don de 100€ donnera droit à 66€ de réduction d'impôt (coût réel du don = 34€)

• Si vous êtes une entreprise : 60 % de crédit d'impôts, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.  
Exemple : un don de 500€ donnera droit à 300€ d'économie d'impôt (coût réel du don = 200€)

Nom, prénom .....

Entreprise (s'il y a lieu) .....

Adresse .....

Téléphone +33 (0)..... Mail .....@.....

Fait à ....., le .....

Signature

#### DEUX POSSIBILITÉS DE RÈGLEMENT

##### • Par chèque

à l'ordre du Fonds de dotation Lycée Henri-IV  
avec le présent document complété à l'adresse :  
Fonds de Dotation Lycée Henri-IV  
23 rue Clovis, 75005 Paris

##### • Par virement bancaire

Code IBAN : FR76 4255 9000 0441 0200 3490 117  
Code BIC : CCOPFRPPXXX  
En précisant votre nom, prénom et/ou l'entreprise  
dans la référence du virement.